


Autres matières non récupérables dans les bacs


POUBELLE

DÉCHETTERIE DE LA VILLE
DE BAIE-COMEAU
2430, avenue du Labrador
Baie-Comeau (Qc) G4Z 3C4
Tél : (418) 298-0448

DÉPANNAGE DE L'ANSE
INC.
858, rue de Puyjalon, bur. 206
Baie-Comeau (Qc) G5C 1N1
Tél : (418) 589-7881

- 
- Papier mouchoir et essuie-tout.
 - Couches de bébés.
 - Plastique numéroté 6.
 - Vitre.
 - Miroir.

- Contenants de peinture, bombes aérosols, bonbonnes de gaz propane.
- Récipients métalliques ayant contenu des produits dangereux (RDD).
- Piles.
- Meubles.
- Métaux, bois.
- Matériaux de construction (excepté le bardeau d'asphalte).
- Résidus végétaux.

- 
- Vaisselle, poterie.
 - Articles de cuisine.
 - Vêtements.
 - Jouets.
 - Livres, etc.
 - De tout, excepté les gros meubles.

Pensez écologiquement, avant de jeter :

réemployez ou recyclez!!

- Merci à nos commanditaires :



Récupération la récolte

Pour de plus ample renseignements, rendez-vous au site Internet de la Ville de Baie-Comeau, dans la section environnement
<http://www.ville.baie-comeau.qc.ca>

À Baie-Comeau
Je gagne à recycler



À mettre dans le bac de récupération

Indication

ATTENTION!

Ce qui ne va pas dans le bac de récupération

Papiers et cartons



- Papiers de couleur et enveloppes.
- Journaux et circulaires.
- Livres, revues, annuaires téléphoniques.
- Boîtes de toutes sortes : mets surgelés, etc.
- Cartons : ondulés, de jus, de lait, d'emballages, d'œufs, etc.

- Les boîtes contenant du liquide ou de la nourriture doivent être rincées.
- Les boîtes de carton doivent être pliées.

- Enveloppes coussinées.
- Papiers carbonés, plastifiés, cirés, métallisés (ex : sacs de croustilles, certains emballages de barres tendres).
- Carton et papier laminés.

Verres



- Toutes bouteilles ou tous contenants de verre de peu importe la couleur: vins, boissons gazeuses, alcoolisées, pots d'olives, de moutarde, de relish, de confiture, de marinades, etc.

- Rincer les contenants.
- Retirer les bouchons et les couvercles avant de les déposer dans le bac.
- Il n'est pas nécessaire de retirer les étiquettes.

- Les verres à boire.
- La vitre cassée.
- Le pyrex.
- Miroir.
- Ampoules électriques et tubes fluorescents.

Métaux



- Canettes d'aluminium.
- Boîtes de conserve en aluminium ou en acier.
- Assiettes d'aluminium.
- Contenants de jus congelé.
- Tout autre contenant d'aluminium.

- Rincer les contenants.
- Rabattre le couvercle à l'intérieur des boîtes de conserve.
- Il n'est pas nécessaire d'enlever les étiquettes.

- Contenants de peinture, bombes aérosol, bonbonnes de gaz propane ou tout autre récipient ayant contenu des produits dangereux.

Plastiques



- Toutes bouteilles ou contenants alimentaires ou domestiques de plastique portant le logo, incluant les chiffres de 1 à 7, excepté le numéro 6.
Exemple : boisson gazeuse, jus, ketchup, margarine, eau de javel.
- Tous les sacs de magasinage ou d'épicerie.

- Rincer les bouteilles ou contenants.
- Retirer les couvercles avant de les mettre dans le recyclage.

- Contenants portant le logo avec le numéro 6 : styromousse, verres à bière, etc.
- Les plastiques durs : verres, ustensiles, etc.
- Pellicules plastiques et récipients ayant contenu des produits dangereux (huile à moteur, solvant, etc.).

